

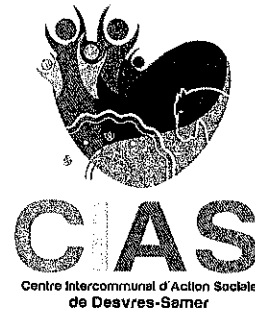
République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°23-2025-07-02

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi deux juillet à neuf heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le mardi vingt-quatre juin, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Claude PRUDHOMME.

Etaient présents : Claude PRUDHOMME, Marylise THILLIEZ, Chantal TERNISIEN, Aimé HERDUIN, Anita THOMAS, Laurence NOEL, Christian PENIGUEL, Sébastien DUFOSSÉ, Christophe DOUCHAIN

Etaient excusés : Michel PECHINOT
Thérèse DUWEZ

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	9
Excusés avec pouvoir à un membre	0
Excusés	2
Absents	0
Nombre de votes	9

Délibération n°23-2025-07-02

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du CST en date du 19 juin 2025,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Il est demandé au conseil d'administration d'approuver la modification ci-dessous du tableau des effectifs :

AVANCEMENT DE GRADE - CIAS

Filière	GRADE	QUOTITE	
ADMINISTRATIVE	- Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	+1
	- Adjoint Administratif Territorial	35h	-1
TOTAL			0

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Desvres, le 02 juillet 2025

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Claude PRUDHOMME